

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 52/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Présents: 24 Votants: 28 Procurations: 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE: M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) - Tarifs 2022

Vu les articles L2333-9 à L2333-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°78/08 adoptée en séance du 27/06/2008,

Vu la délibération n°54/13 adoptée en séance du 20/06/2013, portant exonération des pré-enseignes de moins de 1.5 m²,

Vu la délibération n° 64/20 adoptée en séance du 27/07/2020, portant abattement exceptionnel de la TLPE pour l'année 2020,

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

Considérant que les montants maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2022 à 16.20 € par m² et par an.

Monsieur le Maire propose l'adoption des tarifs 2022 de la TLPE selon le tableau ci-après :

SUPPORTS	SUPERFICIE	TARIFS 2020	TARIFS 2022
	72	F(+:	F(n.+i
Enseignes numériques	\leq 7 m ²	Exonération	Exonération
	\leq 12 m ²	16.00 €	16.20 €
	\leq 50 m ²	32.00 €	32.40 €
	$> 50 \text{ m}^2$	64.00 €	64.80 €
Pré-enseigne non numérique	\leq 1.5 m ²	Exonération	Exonération
	\leq 50 m ²	16.00 €	16.20 €
	$> 50 \text{ m}^2$	32.00€	32.40 €
Pré-enseigne numérique	\leq 1.5 m ²	Exonération	Exonération
	\leq 50 m ²	48.00€	48.60€
	$> 50 \text{ m}^2$	96.00€	97.20 €
Dispositif publicitaire	\leq 50 m ²	16.00 €	16.20 €
non numérique	> 50 m ²	32.00 €	32.40 €
Dispositif publicitaire	\leq 50 m ²	48.00 €	48.60 €
numérique	$>$ 50 m^2	96.00 €	97.20 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28 Voix Contre : 0 Abstention : 0

> D'approuver les tarifs 2022 pour la TLPE tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021 Le Maire,

Michel BEUILLÉ